

Geneviève PERRIN-GAILLARD
Députée des DEUX-SÈVRES

Niort, le 10 juillet 2003

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale
et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07

A l'attention de Monsieur le Ministre,
Monsieur Luc FERRY

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 16 avril dernier j'avais attiré votre attention sur les inquiétudes exprimées par la commune de Coulon (Deux-Sèvres) quant à la suppression des postes d'aides éducateurs à partir de la rentrée scolaire de 2003-2004.

Aujourd'hui, c'est la commune de Saint-Rémy (Deux-Sèvres) qui me fait part, de son mécontentement face à cette mesure gouvernementale. Aussi, je me dois de vous en informer.

L'école publique de Saint-Rémy bénéficiait du concours d'un emploi-jeune de l'éducation nationale qui s'investissait auprès des enfants. Grâce à cette personne la création d'un espace informatique de 4 ordinateurs a été possible et c'est un véritable travail de pédagogie qui a été réalisé permettant un réel progrès des élèves.

Cet emploi-jeune a travaillé en parfaite collaboration avec les enseignants et a permis d'optimiser les conditions de travail. Il a notamment participé à l'élaboration d'un projet d'organisation et d'accompagnement des repas des plus petits.

Son action pertinente reconnue de tous qu'ils soient enseignants ou parents d'élèves a contribué à instaurer une ambiance sereine et empreinte de la satisfaction d'un travail bien accompli.

Les nouvelles dispositions gouvernementales ne permettent plus à cette commune de 846 habitants de bénéficier de l'assistance de cet emploi-jeune. Et les conséquences nuiront à la qualité de l'enseignement offert aux enfants.

C'est pourquoi, je me fais le porte parole de cette commune qui refuse cette suppression et vous demande, Monsieur le Ministre, d'envisager des mesures afin d'éviter toute détérioration de la qualité d'enseignement connue depuis cinq années grâce à l'arrivée des emplois-jeunes.

Vous remerciant de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève P-GAILLARD